

III. — LIBYE

L'analyse que nous présentons ici a été faite grâce à la documentation qui nous est parvenue au CRESM au cours de l'année écoulée. Elle est constituée par les quotidiens : *al-Fajr al-Jadid* et *al-Jihād*, par les hebdomadaires *al-Fâtih* et *al-'Usbû'ath-Thaqâfi*, par les revues *ath-Thaqâfa al-'arabiya*, *ach-choura*, *al-Bayt* et le journal officiel *al-Jarîda ar-Rasmiya*.

Nous commencerons cette chronique par les problèmes de l'enseignement avec une analyse du fonctionnement des Comités populaires à l'Université et un commentaire des statistiques des effectifs dans l'enseignement. Puis nous traiterons de la vie sociale avec un court exposé sur la progression des salaires. Enfin, nous terminerons par la vie culturelle et les problèmes de la presse.

I. — ENSEIGNEMENT

Nous avons, ces dernières années, exposé dans le cadre de cette rubrique de l'Annuaire de l'Afrique du Nord une étude sur la réforme des programmes de l'enseignement (1) et une deuxième sur l'organisation de cet enseignement en RAL (2). Cette fois-ci, nous proposons au lecteur une analyse de l'expérience originale que connaissent les universités libyennes dans leur gestion administrative et académique après la réglementation qui les a placées dans le cadre d'un statut qualifié de « révolutionnaire » qui est celui des comités populaires issus de la Révolution culturelle et populaire telle qu'elle fut proclamée par Mu'ammar al-Qadhdhâfi en avril 1973.

Cette nouvelle réglementation est peut-être la cause des difficultés qu'a connues l'Université au mois d'avril. En tout cas, il convient cette année, de faire l'analyse des structures universitaires (3).

(1) Taoufik MONASTIRI : *Chronique sociale et culturelle*, Libye in AAN 1974.

(2) Taoufik MONASTIRI : *Chronique sociale et culturelle*, Libye in AAN 1975.

(3) Jusqu'à présent nous ne disposons que de textes juridiques et d'articles de presse trop généraux pour tenter la moindre analyse. Mais un article de qualité a paru dans *ath-Thaqâfa al-'arabiya* et il nous permet de donner une première appréciation d'ensemble. Nous avons utilisé les articles parus dans les journaux : *al-Fajr al-Jadid*, *al-Fâtih*, *at-Tâlib*, les revues *ath-Thaqâfa al-'Arabiya* et *ech-Choura*. De même nous avons effectué trois séjours à Tripoli au cours desquels nous avons visité la Faculté Pédagogique et nous avons discuté avec quelques membres du corps enseignant et quelques étudiants.

A. — L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES UNIVERSITAIRES

L'Université libyenne a connu, depuis sa création, plusieurs transformations, chacune correspondant à une étape importante de l'histoire du pays.

Le premier régime qui définissait le premier cadre de l'Enseignement supérieur est né avec la création de l'Université en 1955 et a duré jusqu'en 1968. Cette période est caractérisée par une conception élitiste des études supérieures. L'Université était jusqu'en 1965 (4) à l'image du pays, c'est-à-dire pauvre et très fragile parce qu'embryonnaire. A cette époque, la plupart des étudiants libyens étaient envoyés à l'étranger pour terminer leurs études.

1968 marque le début de l'expansion de l'Université libyenne. C'est aussi le début d'une période d'influence égyptienne qui va durer jusqu'en 1972. Elle se remarque surtout dans la modification des statuts de l'Université (inspirés de ceux des universités égyptiennes) et par la présence dans les campus de Tripoli et de Benghazi de nombreux professeurs égyptiens.

Après le 1^{er} septembre 1969 on s'attendait à ce que l'Université libyenne se transforme profondément mais cet événement ne survint que deux années plus tard c'est-à-dire en 1972, plus précisément le 1^{er} juillet (5). Cette transformation n'a pas d'ailleurs touché aux structures, elle témoigne seulement du début de l'irruption de la « Révolution » libyenne au sein de l'Université.

Il fallait attendre le discours de Zouara de 1973 (6) et l'annonce de la Révolution culturelle et populaire pour voir l'Université libyenne vivre une expérience tout à fait nouvelle (7). Les comités populaires furent élus partout renversant les doyens, bousculant l'administration, déroulant la plupart des enseignants. La situation était souvent confuse et les enseignants avaient l'impression que l'anarchie s'était installée dans les campus au point que plusieurs d'entre eux préféraient rester chez eux et arrêter leur enseignement. Cette période, trouble certes, mais très féconde, où l'imagination était presque au pouvoir dura jusqu'au 15 novembre 1973, date de la publication de la nouvelle réglementation des comités populaires (8).

Cette réglementation a été modifiée par la suite par deux fois, la première en janvier 1975 et la deuxième au début d'avril 1976. C'est l'organisation de la gestion administrative et académique qui fut visée par la réglementation de 1973 et de 1975, et qui fut modifiée en 1976.

(4) Date qui correspond au moment où l'exploitation du pétrole commence à avoir des effets sur la vie économique du pays. C'est aussi l'année où la Libye arrive à équilibrer son budget et cela pour la première fois.

(5) *al-Jarida ar-Rasmiya* (38), 7 août 1972 : 1902.

(6) Voir BLEUCHOT (Hervé) : « Chronique Politique Libye » in *AAN* 1973 et MONASTIRI (Taoufik) : *Chronique sociale et culturelle, Libye* in *AAN* 1973.

(7) Discours de Qaddhafi et débat avec les étudiants de la Faculté de Droit de Benghazi le 28 avril 1973 in *as-Sigill al-qawmi*, 1973, tome 4, p. 687-721.

(8) RAL Ministère de l'Information et de la Culture. *Hawla qānūn mumarasat allijān ach-cha'biya li mas'ūliyyatihā al-'idāriya* (A propos de la loi sur l'exercice des Comités Populaires de leurs responsabilités administratives), Tripoli, 1973.

a) *Les comités populaires à l'Université.*

Jusqu'en 1973 l'Université libyenne était divisée en deux centres (Tripoli et Benghazi). Ils donnèrent naissance à deux universités distinctes, celle de Tripoli (qui sera appelée au cours de l'année 1976 : l'Université *al-Fâtih* (9) et celle de Benghazi (appelée en 1976 Université *Qâr Yûnés*) (10).

Les comités populaires de 1973 sont des instances institutionnalisées par une réglementation conforme aux principes de la Révolution populaire (11). Ils s'occupent de la gestion administrative et académique des deux universités et de leurs facultés. Leurs membres doivent être en principe une émanation de la base, ils sont élus par elle.

Les prérogatives des comités populaires sont la gestion de l'administration selon la volonté exprimée par la base constituée par les enseignants, les étudiants, les employés de l'administration, le personnel ouvrier et de service. Les comités peuvent remplir leur mission en gardant ou supprimant les textes existants de l'administration.

Ils sont appelés à multiplier et à encourager les nouvelles expériences même dans le domaine scientifique à condition de ne pas nuire aux intérêts de la base, cela aussi bien à l'Université qu'à la Faculté.

L'institution qui est chargée de la gestion de la Faculté s'appelle : Comité Populaire; celle de l'Université : Haut Comité Populaire.

Les Comités Populaires jouissent des mêmes prérogatives que celles des anciens conseils de Faculté, le Président du Comité Populaire exerce les mêmes fonctions que celles du Doyen (d'après l'ancien régime). Le secrétaire du Comité remplit les mêmes fonctions que celles de l'ancien secrétaire de la Faculté (*wakîl*). Le Président du Haut Comité Populaire remplace celui de l'ancien Conseil de l'Université et son secrétaire, l'ancien *wakîl*. Dans les deux cas, le *wakîl* assure l'intérim pendant l'absence du président.

Tous les Comités Populaires ont la charge d'établir et de faire respecter la réglementation de la gestion et de la vie universitaire à la condition de faire approuver leurs décisions par le CCR et le gouvernement.

La durée du mandat des membres des comités populaires et du haut-comité populaire est de deux années civiles (et non scolaires).

Le quorum requis pour les réunions ordinaires des comités est de la moitié de leurs membres plus les présidents et les secrétaires. Les textes doivent être votés par au moins les deux tiers des membres. Les réunions sont mensuelles.

b) *La composition des comités.*

Elle est définie par la loi. Les membres du *Haut-Comité populaire* de l'Université sont une émanation des différents comités populaires des facultés.

(9) En souvenir du 1^{er} septembre 1969, en effet *al-fâtih* désigne en arabe le premier jour du mois, d'une ère nouvelle, comme *al-fâtîha* désigne la première sourate du livre Saint *al-Qur'ân*.

(10) Voir MONASTIRI (Taoufik), *Chronique sociale et culturelle, Libye*, in *AAN 1973* pour la liste des facultés et instituts qui composent chacune de ces nouvelles universités.

(11) *al-Jarîda ar-Rasmiya* (38), 7 août 1972 : 1902.

tés, mais l'élection de ses membres est faite par l'ensemble des électeurs, tous collègues confondus. La date des élections est fixée par le CCR et le gouvernement.

En ce qui concerne les *Comités populaires des Facultés*, chaque collègue se réunit et procède à l'élection de ses représentants. Le décret de convocation des élections fixe chaque fois le nombre de sièges à pourvoir. Jusqu'en 1976 (avant la dernière modification) cette répartition était la suivante :

- 4 sièges pour les enseignants,
- 1 siège par année d'étude, pour les étudiants (ce qui fait 4 sièges pour les facultés littéraires, puisqu'il y a 4 années d'études, et 5 à 6 sièges pour les étudiants des autres facultés),
- le siège de secrétaire,
- le siège de président.

Enfin, chaque directeur de département ou de section est membre de droit quelle que soit sa nationalité.

Le collègue enseignant élit ses représentants quelles que soient leurs nationalités ou leur grade académique. Le président du Comité populaire de Faculté est élu parmi les membres enseignants du comité populaire, le secrétaire aussi. Tous deux sont élus par l'ensemble des électeurs, tous collègues confondus. Ils doivent être tous deux obligatoirement de nationalité libyenne. Une fois élu le président du Comité populaire devient automatiquement membre du Haut Comité Populaire de l'Université.

A tous les niveaux (semble-t-il), les candidatures sont déposées par des tiers (12) et soutenues par au moins deux membres de la base.

Dans l'ancien régime, aboli en juillet 1972, le doyen était nommé pour deux ans par le gouvernement et il n'était pas nécessaire qu'il fût libyen. Quant au *wakîl*, il était nommé dans les mêmes conditions mais pour une durée de trois ans. Les directeurs des départements et des sections n'étaient pas membres de droit du Conseil de la Faculté, il suffisait que chaque section envoyât un de ses enseignants la représenter. De même, dans l'expérience actuelle, le gouvernement ne désigne plus comme auparavant deux personnalités extérieures à la Faculté pour siéger au Conseil.

Quant à l'organigramme de l'administration de la Faculté, il est resté inchangé. Il est toujours composé d'un secrétariat du président, un secrétariat général dirigé obligatoirement par un libyen, un service des archives constitué exclusivement par les fonctionnaires de nationalité libyenne, un secrétariat des inscriptions, un service financier, un service technique, la bibliothèque et un service sportif et d'animation.

Le Comité populaire crée aussi des commissions permanentes (commission sociale, culturelle, sportive et des voyages), ainsi que des commissions provisoires pour préparer les dossiers sur des problèmes ponctuels qui se posent au comité populaire.

(12) Il s'agit d'une pratique bien connue, car il semble que pour des raisons de convenance une candidature suscitée est mieux appréciée qu'une candidature déposée par l'intéressé lui-même.

Quant au *Haut Comité Populaire de l'Université*, il remplace l'ancien Conseil de l'Université. Il prépare le budget des différentes facultés qui dépendent de lui et conformément aux besoins de chacune d'elles. Il est composé :

- d'un président et d'un secrétaire qui doivent être des enseignants d'un rang magistral, de nationalité libyenne et membres de comités populaires d'une Faculté,
- de 8 enseignants,
- de 8 étudiants,
- d'un moniteur-répétiteur,
- d'un membre du personnel administratif, ouvrier et de service,
- et de tous les présidents des comités populaires des facultés qui dépendent de l'Université en question.

L'ensemble des membres, sauf la dernière catégorie, sont élus en même temps et par la totalité de l'électorat, tous collèges confondus.

L'organigramme du Haut Comité Populaire de l'Université touche deux domaines distincts.

D'abord le domaine scientifique, qui est géré par des commissions permanentes composées des membres du Haut-Comité populaire et de personnalités étrangères à l'Université. Ce sont les Commissions : de la recherche scientifique, de l'enseignement des colloques et congrès, des publications, de la traduction et de l'édition, des laboratoires, des problèmes étudiants, et enfin, la Commission du campus universitaire.

Le domaine administratif est géré par des services permanents avec un personnel constitué exclusivement par les fonctionnaires de l'Etat. Ce sont :

- le secrétariat administratif,
- la direction des bibliothèques et des publications,
- le service juridique,
- le service des bâtiments et des travaux de construction et de restauration,
- le service de santé et de la prévention médicale,
- le service de la scolarité,
- le service du contrôle financier (qui dépend du secrétaire général de l'Université et non du ministère des Finances),
- le service du personnel enseignant,
- le service du personnel administratif, ouvrier et de service,
- le service des archives,
- le service général,
- le service financier,
- et enfin, le service des problèmes étudiants.

c) *Les modifications d'avril 1976.*

La modification qui a été apportée le 1^{er} avril 1976 touche à deux aspects essentiels de ce type de gestion.

La première est la création d'une Commission centrale dont les membres

sont élus par Faculté à raison de 3 étudiants et 1 enseignant par Faculté, tous libyens.

Les prérogatives de cette commission sont celles d'un Comité supérieur de l'enseignement. Elle s'occupe de la réforme des programmes universitaires, de la candidature des présidents et de leurs secrétaires. Elle contrôle la gestion des comités populaires de l'Université et des Facultés. Elle constitue donc le sommet de la hiérarchie des comités populaires de l'Université et des Facultés.

Il faut rappeler ici que la création de cette instance suprême a été probablement la cause des incidents qu'ont connus les deux universités libyennes au mois d'avril de cette année. Les étudiants auraient refusé que leurs comités populaires soient sous la coupe d'une commission centrale. Malheureusement nous avons très peu d'informations sérieuses sur ce conflit et nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses. La crise était grave surtout parce qu'elle survint à un moment difficile de l'histoire de la RAL, l'équipe dirigeante du pays étant à l'époque la cible des deux pays voisins, la Tunisie et l'Égypte. Le régime subissait aussi une crise intérieure assez difficile, après la tentative de coup de force de l'ancien ministre et membre du CCR, Omar Mehichi et de ses camarades. Il a fallu tout le prestige du colonel Qadhdhafi pour calmer les étudiants et éviter un affrontement qui aurait laissé des séquelles sérieuses à l'Université et même dans le pays (13).

La deuxième modification est aussi très importante puisqu'à partir d'avril 1976 les futurs présidents et les secrétaires des comités populaires, pour les facultés qui ont plus d'une année d'existence (c'est-à-dire la majeure partie des instituts universitaires) doivent être obligatoirement choisis parmi les membres de la commission centrale. Ce qui renforce considérablement le pouvoir de celle-ci.

Pour calmer, en quelque sorte, l'ardeur revendicative des étudiants, on doubla le nombre des sièges étudiants aux Comités populaires des Facultés. On avait donc 2 représentants par année d'étude, au lieu d'un seul.

L'idée que nous retenons de l'expérience de l'Université libyenne est que la Libye, s'inspirant de ce qui a été fait ailleurs, en France par exemple, bien que nulle part on parle d'autonomie des universités, essaie de promouvoir un type de cogestion contrôlée. Toutes les parties prenantes participant à la gestion. Cette formule est d'après les responsables libyens et le colonel Qadhdhafi surtout, l'expression de la démocratie.

B. — LES EFFECTIFS

Le gouvernement libyen, nous l'avons dit dans les précédentes chroniques, s'est attaché à promouvoir et à répandre l'enseignement dans toutes les régions du pays en touchant toutes les couches sociales. Cette année nous pouvons dire que pratiquement tous les jeunes Libyens en âge scolaire

(13) Cf. la chronique politique de ВЛЕУСНОТ (Hervé) dans cet AAN.

ont été scolarisés(14). Le problème qui se pose maintenant au pays est d'améliorer l'enseignement et surtout de former de plus en plus de cadres libyens qui pourront prendre la relève des étrangers. Malheureusement, cette relève est loin de se faire et la Libye reste très largement tributaire d'un personnel enseignant non libyen, comme d'ailleurs dans tous les secteurs de son économie elle est tributaire des cadres étrangers.

Le nouveau plan de développement économique et social consacre dix millions de dinars libyens au poste enseignement. L'importance de cette somme s'explique par l'effort qui reste à faire.

Il a été aussi décidé de mieux orienter l'enseignement en fonction des besoins en cadres de la nation. C'est ainsi que l'enseignement technique serait élargi et mieux soutenu.

D'après les rares statistiques que nous avons pu avoir, il apparaît que l'effectif actuel en étudiants de l'enseignement supérieur technique et scientifique représente à peine la moitié de celui des littéraires. Cette situation est constante depuis 1968-69. Le Plan prévoit la réalisation d'une quasi égalité entre les deux effectifs.

TABLEAU 1

	1968-69	1972-73	1975-76	1980-81
Facultés et instituts scientifiques	809	2253	4372	12 000
Facultés littéraires	2601	5967	9145	13 470
Ensemble	3410	8220	13 517	25 470

Source : Socialist Popular Arab Jamahiriya : *Facts and figures* (SNL), 1977.

L'enseignement supérieur, qui représente actuellement un effectif de 13 517 étudiants toutes disciplines confondues, sera presque doublé à la fin de la période du plan, c'est-à-dire en 1981. Cet objectif sera certainement atteint sinon dépassé si l'on considère que toute la jeunesse est d'ores et déjà scolarisée, et que la Libye a les moyens de sa politique. Le seul point noir est le problème des enseignants, mais là aussi le gouvernement libyen fait un effort considérable pour attirer les « cerveaux » arabes vivants à l'étranger comme on l'a dit l'an passé.

Le tableau II nous donne le détail de ces effectifs sans pour autant nous donner la répartition par sexe. Là aussi il y a un déséquilibre dont nous avons parlé les années précédentes et les choses n'ont certainement pas beaucoup évolué depuis.

Ce tableau nous montre aussi que les universités libyennes commencent à prendre de l'ampleur avec l'ouverture de nouvelles facultés et Instituts (chirurgie dentaire, pharmacie) et qu'elles commencent à offrir aux jeunes libyens un éventail de disciplines et de spécialisation assez large.

(14) En ce qui concerne l'âge scolaire et la scolarité obligatoire, voir notre chronique parue dans l'AAN 1975.

TABLEAU II

Facultés ou Instituts	1968-69	1972-73	1975-76	Prévisions du
				Plan en 1980-81
Lettres	1002	2322	2687	3470
Economie et Commerce	435	1164	1856	3000
Droit	411	820	2006	2350
Pédagogie	294	888	1532	3150
Etudes islamiques et Lettres arabes	459	773	1064	1500
Sciences	308	508	928	2650
Ecoles d'Ingénieurs	354	754	1246	2750
Agriculture	197	575	851	2000
Médecine	—	235	786	2000
Chirurgie dentaire	—	—	76	200
Pharmacie	—	—	62	430
Vétérinaire	—	—	—	370
Pétrochimie	—	181	423	1600
Ensemble	3460	8220	13 517	25 470

Source : Socialist Popular Arab Jamahiriya « Facts and figures », (SNL), 1977.

En ce qui concerne les effectifs de l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire (voir tableau III) nous constatons que la progression continue et que plus du quart de la population totale du pays va à l'école. C'est là effectivement un excellent résultat dont la Libye peut être fière, même si avec les moyens que lui procure son pétrole il semblerait que cela fût facile.

TABLEAU III

	Effectifs des élèves			Prévisions du Plan
	1968-69	1972-73	1975-76	1980-81
Enseignement primaire	270.617	458.288	534.209	577.654
Enseignement préparatoire (Elémentaire)	29.181	56.679	116.630	190.905
Enseignement secondaire	7.181	10.902	16.839	65.709
Ensemble	306.979	525.869	667.678	834.268

Source : Socialist Popular Arab Jamahiriya « Facts and figures », (SNL), 1977.

Signalons pour terminer sur ce chapitre, un autre résultat qui est à mettre à l'actif de la RAL et de son gouvernement. Nous avons appris par *al-Fajr al-jadid* le 29 juillet 1976 que la « libyanisation » des livres scolaires se poursuit activement, et qu'à partir de la rentrée de l'année 1976-77 ces livres seront enfin distribués aux élèves.

II. — VIE SOCIALE

Il est possible de dresser un bilan sommaire de la progression de l'emploi et du pouvoir d'achat en Libye, pendant l'application du dernier plan de

développement économique et social. Nous nous baserons sur la série d'articles de Abbas Badr Eddin, parus dans *Ech Choura* (15). L'auteur ne cite pas ses sources, mais une comparaison avec le résumé du plan 1976-80 (16), résumé qui fait un bilan du plan précédent, nous a convaincu que ces sources sont officielles.

D'après l'auteur, la population en activité en RAL est passée de 577 500, depuis 1972 à 691 200 à la fin de 1975, ce qui représente une augmentation de 113 700. L'auteur malheureusement ne nous donne pas le chiffre de la main d'œuvre non libyenne ni pour 1972 ni pour 1975. Nous n'avons aucune possibilité de savoir de combien de travailleurs étrangers la RAL a eu besoin pour arriver à ce chiffre; signalons qu'il représente plus du quart de la population totale du pays, d'après le recensement de 1973 (17). Par contre d'après le recensement des étrangers qui a été publié par le journal *al-Fajr al-Jadid* du 20 février 1976, 332 578 étrangers vivaient en Libye, mais aucune indication n'est donnée sur le nombre de ceux qui occupent un emploi (18). Malgré des problèmes que posent ces chiffres, nous pouvons estimer que la population étrangère en activité représenterait vraisemblablement la moitié de la population totale en activité en Libye. Cette estimation pourrait être d'ailleurs à notre avis qualifiée de maximaliste et par conséquent tout ce dont nous sommes sûrs c'est qu'elle ne pourrait en aucun cas dépasser ce taux.

Quant aux problèmes des salaires, et au moins en ce qui concerne le salaire minimum garanti, le flou est moins important car chaque augmentation du SMIG libyen est publiée au Journal Officiel et là les chiffres sont connus. Pendant la période couverte par le dernier Plan, le SMIG a été relevé par deux fois, la première le 27 mars 1974, il était passé de 40 à 52,500 DL. La deuxième fois le 1^{er} janvier 1975, il était passé à 60 DL. Quant aux salaires des fonctionnaires et des employés de l'Etat, ils ont subi une augmentation de l'ordre de 25 à 30 %, la première fois en mars 1974 et la deuxième en janvier 1975 de l'ordre de 8 à 15 %. Le salaire des non-libyens a subi sa première augmentation officielle (20 %) cette année.

Il est évident que nous n'avons pas la possibilité de faire une estimation de ce que représentent en fait ces augmentations par rapport à celle des prix et du coût de la vie, car aucun chiffre plausible n'a été publié sur le taux de l'inflation, mais cela ne nous a pas empêché de constater *de visu* que la vie est devenue de plus en plus chère à Tripoli. Cela s'explique par le fait que le Libyen vit surtout grâce à l'importation de produits de tous genres, produits manufacturés et produits alimentaires et nous savons que le prix de

(15) Abbas Badr Eddin : « Les réalisations du développement économique et social en RAL ». *Ech Choura* (4), juillet 1976, p. 67-84; *ibid* (5) août 1976, p. 9-27; *ibid* (6) septembre 1976, p. 11-24.

(16) Cf. Doc. II.

(17) Cf. nos précédentes chroniques.

(18) *al-Fajr al-jadid*, 20 février 1976 : d'après ces statistiques, les étrangers qui résident en Libye sont de 114 nationalités dont 190 000 Egyptiens, 40 000 Tunisiens, 9073 Palestiniens, 7108 Libanais, 5723 Soudanais, 10 542 Jordaniens, 6413 Pakistanais, 8 990 Yougoslaves, 4 928 Britanniques. Les chiffres des Egyptiens et ceux des Tunisiens ont toujours été contestés par les gouvernements égyptiens et tunisiens. Par ailleurs, il semble qu'il n'a pas été tenu compte des quelques milliers de « clandestins », nous en parlerons plus loin.

ces produits a très fortement augmenté depuis le début de la crise du monde occidental. De même la production alimentaire du pays est très chère à cause de sa rareté et il n'est pas étonnant de constater que l'agneau libyen (le meilleur du point de vue de la qualité) est beaucoup plus cher que l'agneau bulgare ou argentin.

Il est naturel, dans ces conditions de voir les responsables libyens se soucier prioritairement des problèmes sociaux, surtout ceux du logement et de l'habitat. Les longues et difficiles discussions du Plan par les Congrès généraux du Peuple en 1976 montrent à quel point ce problème préoccupe les libyens. Les représentants du peuple ont fait adopter une motion recommandant au gouvernement de préparer un texte de loi qui permettrait aux citoyens dont les revenus sont inférieurs à 100 DL d'accéder gratuitement à la propriété immobilière (19). Des prêts à la construction seront accordés aux autres citoyens et cela sans intérêt. Par ailleurs, les intérêts pour les prêts consentis auparavant ont été supprimés.

Le 6 novembre 1976 fut promulguée une loi concernant la protection des travailleurs contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (20).

Détail amusant, qui montre combien les libyens sont fiers des réalisations de leur révolution : le congrès général du peuple de janvier 1976 recommande la création de nouveaux villages sur la frontière libyenne afin qu'ils soient la « vitrine » de la révolution.

III. — VIE CULTURELLE

La vie culturelle cette année en Libye a été particulièrement pauvre, pour des raisons évidentes qui tiennent au fait que la politique a pris nettement le pas sur la culture : polémique violente avec les voisins arabes, tenue de deux congrès généraux du peuple, sortie du Livre vert de Qaddhafi (12)... Même un événement comme le séminaire du dialogue islamo-chrétien prit un tour très politique malgré les réticences chrétiennes.

a) *Le séminaire du dialogue islamo-chrétien.*

Ce séminaire avait été préparé par l'USA et le secrétariat du Vatican pour les relations avec les non-chrétiens. Il se tint du 1^{er} au 6 février à Tripoli, au Théâtre de la libération. Deux délégations de quinze membres intervinrent, l'une dirigée par le cardinal Pignedoli, l'autre par Mohammed Ahmed Chérif, mais il y avait aussi 400 observateurs musulmans et chrétiens. On remarqua l'absence des Egyptiens, des Séoudiens, des Chrétiens orthodoxes et des églises protestantes. Plusieurs interventions au cours du séminaire firent remarquer l'absence du judaïsme.

(19) Voir Documents, Libye in AAN 1976.

(20) Edouard VAN BUU : Rubrique législative, in AAN 1976.

(21) El Kaddhafi (Moammar) : *Le livre vert*, Paris, Cujas, 1976 (édition bilingue). Cf. H. BLEUCHOT, chronique politique, AAN 76 qui en fait une brève analyse.

On a trop vu le côté politique : l'incident final, la visite du colonel Qaddhafi, le côté accusateur des musulmans auquel correspondait le côté masochiste des chrétiens... Ce que l'on n'a pas vu c'est que ce séminaire est l'expression d'un rapprochement réel des communautés. La hiérarchie catholique, depuis Vatican II, est de plus en plus attentive et respectueuse de l'Islam et il en est de même pour les musulmans envers les chrétiens. Tripoli, après les rencontres de Broumana, de Cordoue, de Tunis, montre que le dialogue ne cesse de progresser, et que les colloques et congrès islamo-chrétiens ne vont pas cesser de se multiplier (22).

b) *Le cinéma.*

Si l'activité culturelle libyenne est généralement « de moyenne importance » d'après les journaux du pays eux-mêmes. la Libye a été à l'origine d'un événement à retentissement international : la sortie du nouveau film de Akkad sur la naissance de l'Islam, intitulé *Ar Rissâla* (Le message), et présenté à Tripoli avec un autre titre : *Intisâr al Haqq* (Le triomphe de la vérité). Ce film, coproduit par le Maroc et la Libye a été à l'origine de grandes controverses dans le monde musulman, et il a même provoqué des actes terroristes chez les musulmans américains.

A signaler aussi un petit événement qui vient rompre la monotonie tripolitaine : la semaine du cinéma algérien.

c) *La presse.*

A la suite de la sortie du *Livre vert* et surtout de la tenue de la première session du congrès du Peuple, nous avons vu disparaître un certain nombre de journaux et de revues, notamment l'hebdomadaire *al-Fatih* qui était édité par l'armée et qui avait une grande importance dans la vie libyenne. On disait que certains articles publiés dans ce journal étaient inspirés sinon écrits par Quaddhafi lui-même. La page du courrier des lecteurs était une mine de renseignements pour le sociologue et le politologue, car les lecteurs écrivaient pour se plaindre de telle ou telle administration. Ainsi la campagne contre les entrepreneurs de travaux publics par exemple a été déclenchée par des articles parus dans *al-Fatih*. C'est aussi un article paru dans le même journal qui déclencha la campagne contre les concessionnaires privés des marques de voitures automobiles étrangères et l'affaire se termina par la nationalisation de ce secteur du commerce.

Al-Fatih publia dans son dernier numéro un article plein de charme et de nostalgie. Cet article intitulé « 'âkhir 'adad » (dernier numéro) commence ainsi : « Maintenant, cher lecteur, alors que tu es en train de lire ce numéro, quand tu arriveras à la fin, saches que le voyage que fait *al-Fatih* avec toi sera terminé »...

La disparition de *al-Fatih*, de *Kul al-Funûn*, et d'autres, ne sont pas de

(22) Pour les résolutions finales, cf. Doc II. Voir aussi l'article de R.P. Borrmans (cité dans la chronique politique).

simples disparitions, mais plutôt des sabotages. Mu'ammar al-Qadhdhafi écrivait dans son *Livre vert* :

« La presse est un moyen d'expression de la société, et non le moyen d'expression d'une personne physique ou morale. Logiquement et démocratiquement, elle ne peut donc être la propriété ni de l'une ni de l'autre. Dans le cas d'un particulier propriétaire d'un journal, c'est son journal et il y exprime son point de vue uniquement. Prétendre que c'est le journal de l'opinion publique est faux et sans aucun fondement... ». Le corollaire de cette idée c'est que chaque catégorie sociale qui s'exprime par voie de presse, doit le faire dans son propre journal et ne doit s'exprimer que sur ses problèmes à elle et non sur ceux d'une autre catégorie sociale. Les artistes s'exprimeront dans un journal à eux et seulement sur leurs problèmes, les périodiques : *ach-Churti* (le policier), *at-Tâlib* (l'étudiant), *al-Fannân* était condamné à être un journal de caserne ou à disparaître, il a choisi le sabotage.

Par contre, nous avons vu fleurir un certain nombre de nouveaux périodiques : *ach-Churti* (le policier), *at-Tâlib* (l'étudiant), *al-Fannân* (l'artiste), *al-Muhâmî* (l'avocat). De même on assista à la création de l'Union des écrivains et à celle du syndicat des artistes, afin que ces deux organisations soient l'expression de la catégorie sociale des uns et des autres.

*

**

Assurément l'événement marquant de l'année écoulée est la sortie du *Livre vert* avec tout ce qu'il apporte comme transformation des institutions libyennes, transformations qui continueront en 1977. Mais quelle différence y a-t-il entre les nouvelles et les anciennes institutions ? S'agit-il seulement d'un changement formel ? ou d'une véritable et nouvelle vie démocratique. Retenons seulement aujourd'hui que cet événement s'est produit pendant une période difficile de l'histoire du régime libyen, dans une conjoncture internationale hostile, et comme dirait Mu'ammar al-Quadhdhafi « l'instauration de la démocratie en Libye sera une réponse face aux défis jetés au pays ».

Taoufik MONASTIRI *